



*Représentation permanente de la Belgique auprès des Nations
Unies et auprès des institutions spécialisées à Genève*

OIM
Débat général
intervention de la Belgique

La Belgique s’aligne sur le discours de l’UE.

1. En cette année de jubilé, permettez-moi tout d’abord, M. le Président, M. le Directeur Général, d’adresser, au nom de la Belgique, nos meilleurs vœux à l’OIM à l’occasion de ses 70 ans.
2. En 1951, la Belgique a été, aux côtés des Etats-Unis, instigatrice de la conférence internationale des migrations qui mènera à la création du Comité intergouvernemental provisoire pour les mouvements migratoires d’Europe ; ce dernier évoluant au fil des ans pour devenir en 1989 l’Organisation Internationale pour les Migrations.
3. Dans cette même dynamique, la Belgique a toujours œuvré à ce que la migration soit maintenue en bonne place dans l’agenda des discussions internationales, jouant le même rôle moteur dans la mise en place du Forum Mondial sur la Migration et le Développement et en présidant sa première itération en 2007.
4. Enfin, la Belgique était au sein du bureau de l’OIM aux premiers rangs lorsque celle-ci a été intégrée au système onusien en devenant une agence des Nations Unies à part entière en 2016.

5. C'est donc tout naturellement que ma délégation vous réitère son engagement à prendre part activement aux travaux et discussions menés au sein de notre organisation et vous confirme son plein et entier soutien.
6. Si en 2020, l'OIM et l'ensemble de son personnel a démontré son importante capacité d'adaptation pour faire face aux nouveaux défis dus à la pandémie de COVID-19, la plus-value de notre organisation a, cette année encore, pu être mise en évidence dans le soutien de taille que l'OIM fournit, dans une multitude de situations, à l'effort mondial de gestion post-pandémique et de vaccination.
7. Nous ne pourrons surmonter les défis liés au COVID-19 qu'une fois que chaque individu sera protégé et soigné et que la vaccination sera accessible à tous. A cet égard, ma délégation rappelle l'importance de l'accès aux soins de santé des populations migrantes et de l'intégration de ces dernières dans les plans de vaccination nationaux.
8. A travers ces points, ma délégation souligne la nécessité d'assurer une protection adéquate aux populations en mouvement. Le respect de l'intégrité territoriale ne peut se substituer aux droits humains les plus fondamentaux. En parallèle, la Belgique condamne fermement toute instrumentalisation des migrants ainsi que l'exploitation de leur vulnérabilité à des fins politiques.
9. Ma délégation remercie et félicite l'OIM pour son approche multi-facettes en vue de garantir la sécurité et le bien-être des populations migrantes, au travers ses actions et son soutien aussi bien dans les pays d'origine, de transit ou de destination.
10. La multitude de projets mis en place par notre organisation contribue activement au renforcement du triple nexus, à l'accomplissement des objectifs de développement durable ainsi qu'à la mise en évidence des bénéfices mutuels d'une migration sûre, ordonnée et régulière.

11. Remplir ces missions nécessite toutefois des prérequis que ma délégation souhaite mettre en évidence en premier lieu desquels des moyens financiers adéquats.
12. La Belgique remercie l'OIM pour son rapportage conséquent en la matière et sa proactivité en vue d'améliorer sa santé financière. Ma délégation souligne l'importance pour ses Etats membres de s'acquitter, en temps voulu, de leurs contributions obligatoires, et les appelle dès lors à agir en conséquence.
13. En parallèle, il est primordial pour ma délégation que le modèle financier de notre organisation soit durable. A ce titre, la Belgique se prononce en faveur d'une dépendance moins importante de notre organisation à des contributions opérationnelles pour financer ses besoins administratifs.
14. Bien que l'OIM ait vu le financement de ses projets croître d'année en année, partir du postulat que cette situation ne pourrait que perdurer est un risque à ne pas prendre.
15. En conséquence, la Belgique plaide pour une augmentation des financements non-alloués au budget de notre organisation. Ma délégation réitère donc son appel aux Etats membres à contribuer aux structures essentielles de l'OIM au moyen de ce type de financement, comme le fait la Belgique à hauteur d'un million d'euros par an pour les quatre prochaines années.
16. Enfin, la Belgique tient à saluer l'entrée en fonction des nouvelles Directrices Générales Adjointes, Mesdames Amy Pope et Ugochi Daniels, concrétisation la plus visible des réformes structurelles en cours au sein de notre organisation. Ma délégation leur souhaite plein succès et tout son soutien dans l'accomplissement de leurs tâches.

Je vous remercie